

Déclaration finale

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **43 (1970)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-126956>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Déclaration finale

Conférence européenne sur la conservation de la nature, Strasbourg, 9-11 février 1970

57

Préambule

Chacun en Europe peut aujourd'hui percevoir les symptômes inquiétants de la pollution et de la dégradation de son environnement et les graves menaces qui pèsent sur celui-ci. Le milieu naturel subit des atteintes par suite d'une utilisation incontrôlée et sans discernement de l'espace et d'une exploitation irrationnelle des ressources; en maints endroits, le sol est en voie d'érosion, l'eau impropre à nombre de ses usages, l'air dangereusement pollué, le paysage défiguré, la vie sauvage en régression, les déchets de tous ordres s'accumulent à un rythme qui va s'accroissant et les équilibres biologiques sont rompus.

Principes

1. La nature est la pourvoyeuse de ressources et d'agréments nécessaires à la prospérité matérielle de l'homme, à son bien-être physique et mental comme à sa vie spirituelle. Ces ressources et agréments doivent être exploités en fonction des processus et des équilibres naturels fondamentaux.

2. La mise en valeur et l'utilisation rationnelles de ces ressources sont devenues essentielles en raison de l'accroissement démographique et du progrès technique. Pour résoudre ces problèmes, il est indispensable d'adopter une méthode d'approche scientifique fondée sur l'écologie et visant à façonner notre milieu de manière à satisfaire les besoins de l'homme, présents et futurs. Cette méthode doit inspirer tous les choix et décisions ayant des incidences sur l'environnement.

3. Il y a lieu de mettre en balance les coûts de la conservation de l'environnement et ceux de sa non-conservation.

4. En planifiant l'utilisation des terres et des ressources naturelles, il faut tendre à maintenir la plus grande diversité possible, gage de la stabilité de l'environnement et de sa qualité.

5. En Europe, comme dans les autres régions fortement industrialisées, les principaux problèmes de l'heure en matière d'environnement sont les suivants:

- a) Aménagement de l'environnement naturel et mise en valeur de ses ressources;
- b) Élimination, évacuation et réemploi des sous-produits et déchets de la société moderne; le recyclage de ces sous-produits et déchets doit retenir particulièrement l'attention;
- c) Emploi des produits toxiques.

6. Ces problèmes ne pourront être résolus que si chaque Européen, conscient de l'enjeu, mesure sa responsabilité personnelle envers l'environnement qui est le sien.

Grandes lignes d'action

Sur le plan international:

1. La conférence déclare que la politique et les mesures qu'elle propose ne pourront donner de résultats que si les gouvernements renforcent, développent et coordonnent leur effort de coopération au sein des organisations internationales existantes.

2. A cette fin, la conférence demande instamment au Comité des ministres du Conseil de l'Europe de réunir d'urgence une Conférence ministérielle européenne à qui seraient assignées les tâches suivantes:

- a) passer en revue les programmes respectifs des organisations intergouvernementales existant en Europe et en promouvoir la coordination;
- b) inviter les organisations internationales intéressées à prendre des mesures en vue de l'adoption de normes internationales pour l'industrie européenne, en particulier pour la fabrication de pesticides, de systèmes d'échappement des véhicules et de moteurs d'avions, afin d'en réduire et, peu à peu, d'en éliminer les effets indésirables. Il conviendrait, le cas échéant, de négocier des conventions pour faciliter l'application de ces normes sur une base européenne harmonisée;
- c) promouvoir l'harmonisation des législations nationales ayant trait à l'environnement;
- d) examiner la proposition visant à instituer une autorité européenne qui aurait pour mission d'orienter et de superviser l'aménagement de l'environnement naturel en Europe, et envisager la possibilité d'inviter les pays européens non membres du Conseil de l'Europe à participer aux travaux de cet organisme;
- e) examiner la proposition ministérielle tendant à étudier la possibilité de créer un Fonds européen de lutte contre les pollutions.

3. La conférence propose que le Conseil de l'Europe élabore un protocole à la Convention européenne des droits de l'homme garantissant à chacun le droit de jouir d'un environnement sain et non dégradé.

Ce protocole devrait consacrer le droit de respirer un air et de boire une eau raisonnablement exempts de pollution, le droit d'être protégé contre les bruits excessifs et les autres nuisances, enfin le droit à un accès raisonnable au littoral, à la campagne et à la montagne.

Exposition sur l'industrialisation de la construction

à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

58

Cette manifestation, qui se déroulera **du 27 octobre au 14 novembre 1970**, découle de la volonté de dépasser le cadre d'un enseignement consacré à la seule technique des procédés de construction industrialisés, afin de faire comprendre les mécanismes nécessaires à la mise en route d'une production industrielle et de pouvoir en suivre les différentes phases de fabrication et de montage.

La préparation de cette exposition a été l'occasion d'organiser un travail de semestre avec un groupe de sept étudiants. Au départ de cette étude, une série de questions ont été formulées:

- pourquoi l'industrialisation de la construction amorcée il y a cent cinquante ans ne s'est-elle pas généralisée?
- comment conçoit-on et produit-on un objet industriellement?
- comment les constructeurs suisses tentent-ils d'industrialiser la construction?

L'hypothèse de base partait de la compréhension de la construction comme phénomène global et de longue durée. Ce processus peut prendre des formes très diverses suivant les nécessités et les possibilités du contexte technologique, géographique, économique et socio-politique.

Le phénomène global n'est saisissable que par rapport aux tentatives et aux aboutissements partiels et vice versa. Ce n'est pas le produit final du processus qui intéresse en premier lieu, mais bien le processus menant à ce produit fini. Il s'agit de démontrer les influences du contexte et les problèmes internes qui font que l'industrialisation prend tel ou tel aspect dans une situation donnée.

Les organisateurs ont choisi quatre systèmes de construction non pas pour leurs qualités intrinsèques qu'ils ne veulent pas juger, mais en fonction de leur approche différente du problème de l'industrialisation. Le but n'est pas de comparer les bâtiments construits, mais de comprendre à travers l'analyse de leur développement quels sont les différents processus pour arriver à un produit industrialisé. Indépendamment du désir des constructeurs d'exposer leur système, les critères de sélection ont tendu à manifester une certaine unité dans le temps et dans l'espace géographique.

L'exposition se compose de cinq volets: les hypothèses de départ, l'étude historique, l'étude théorique des conditions générales d'industrialisation, l'analyse du processus d'industrialisation de chaque système choisi et l'exposition de quatre modèles de grandeur.

Elle aura lieu à l'aula de l'EPFL à Lausanne, et sera ouverte du lundi au samedi, de 10 h. à 12 h., et de 14 h. à 18 h., le mardi et le vendredi jusqu'à 21 h.

4. La conférence propose d'organiser des échanges, des séminaires et des chantiers internationaux pour la jeunesse européenne afin de la préparer à assumer ses responsabilités de l'environnement.

Sur le plan national:

Suit une série de propositions de principe et de suggestions pratiques aux gouvernements pour renforcer l'efficacité de la conservation du milieu naturel par des mesures politiques, législatives, financières et d'organisation.

Sur le plan local et sur le plan individuel:

On souligne l'importance déterminante que revêt la collaboration des autorités locales et de chaque citoyen dans la défense des intérêts de l'environnement naturel; ainsi, de l'action individuelle, il est dit en particulier ce qui suit: La conférence estime que les citoyens d'Europe doivent:

- prendre conscience que la satisfaction de leurs aspirations légitimes à un meilleur environnement dépend, pour une large part, de l'intérêt actif et pratique qu'ils y porteront;
- être prêts à payer le prix de la conservation;
- accroître leur soutien effectif aux organismes privés compétents;
- unir leurs efforts pour s'attaquer à des problèmes locaux

spécifiques de pollution et de dégradation des paysages.

Enfin la conférence est arrivée aux conclusions suivantes:

La conférence déclare:

1. L'utilisation et l'aménagement rationnels de l'environnement doivent avoir une haute priorité dans la politique nationale des gouvernements et faire l'objet de dotations budgétaires adéquates. Il faut qu'une responsabilité ministérielle bien définie soit établie pour la mise en valeur et l'utilisation des terres et des autres ressources naturelles et la conservation de la nature.
2. Il y a lieu de renforcer ou de compléter l'action menée pour combattre la pollution de l'air, de l'eau et du sol et d'élaborer à ces fins, aussitôt que possible, des normes agréées sur le plan international.
3. Les législations et réglementations adoptées pour sauvegarder l'environnement et sa qualité doivent être harmonisées dans la mesure nécessaire au niveau européen. Il est fort réjouissant de constater que la déclaration a été adoptée à l'unanimité par les délégations, ce qui souligne sa valeur et incite la délégation suisse à exprimer le vœu que les autorités fédérales, cantonales et communales, de même que la population se conforment sans retard et efficacement à la déclaration du Conseil de l'Europe.